



# L'Engagement sportif de la Ville de Mulhouse et sa Charte



Complexe sportif de la Doller, 28 janvier 2019

---

# Ordre du jour

- Accueil et introduction par Michèle Lutz, Maire de Mulhouse
  - **Rappel de la démarche engagée depuis deux ans**
  - Le partenariat entre la ville et le mouvement sportif
  - La politique sportive de la Ville de Mulhouse
  - La Charte du sport à Mulhouse
-

# Préambule



## L'affirmation d'une politique sportive ambitieuse



- des enjeux majeurs et axes prioritaires retenus
- des relations / démarches partenariales redéfinies avec la pluralité d'utilisateurs / de publics

## Une sociologie du sport en évolution perpétuelle



- la nécessaire redéfinition / adaptation de la politique sportive
- une assistance / expertise extérieure : cabinet spécialisé « Sport Value »



# Une démarche engagée début 2017



Fin 2016 ⇒ décision de recourir à une expertise extérieure

Mai 2017 ⇒ lancement de la démarche Sport Value par le Maire

Juillet 2017 ⇒ 2 séminaires en présence du cabinet Sport Value

Septembre 2017 ⇒ point d'étape en présence du cabinet Sport Value

Décembre 2017 ⇒ restitution en présence du cabinet Sport Value

Février 2018 ⇒ réunion thématique autour de l'évènementiel sportif

Septembre 2018 ⇒ Échanges sur la politique sportive et vos attentes

# Une mise en œuvre début 2019



- L'affirmation d'une politique sportive ambitieuse :
    - Confirmation des trois piliers centraux de la politique sportive
      - Favoriser le sport pour tous, à tous les niveaux de pratique
      - Accéder au plus haut niveau par la qualité de la formation
      - Présentation, par les clubs de projets sportifs qualifiants
    - Synthèse des expressions associatives :
      - axe financier: lisibilité et équité
      - axe administratif: simplification
      - axe projets: soutien et formations
    - Une dynamique d'attractivité : convention avec la fédération française d'athlétisme
    - Préparation des JO Paris 2024 en lien avec la démarche « Grand-Est, ambition sportive »
-

# Une mise en œuvre début 2019



## → Une fusée à 3 étages:



**Conseil Municipal**

12 décembre 2018



**Assoc. Sportives**

28 janvier 2019



**Usagers**

À partir de février 2019



# Ordre du jour

- Accueil et introduction par Michèle Lutz, Maire de Mulhouse
  - Rappel de la démarche engagée depuis deux ans
  - **Le partenariat entre la ville et le mouvement sportif**
  - La politique sportive de la Ville de Mulhouse
  - La Charte du sport à Mulhouse
-



## Enseignements tirés de la démarche « Sport Value »



Au regard des 3 piliers de la politique sportive municipale, un nouveau partenariat se met en place avec l'émergence de plusieurs nouveaux outils

- Une classification modifiée:
    - « clubs élite »
    - « clubs performance + »
    - « clubs performance »
    - « clubs formateurs »
    - « clubs sportifs »
  - Un plan de trajectoire à trois ans est à fournir par les clubs.
    - ⇒ Il permettra une projection de l'accompagnement des clubs « élite », « performance + » et « performance », assorti d'une clause de revoyure saisonnière
    - ⇒ Le dossier annuel des clubs concernés (projet sportif, demande de subvention) sera simplifié.
-



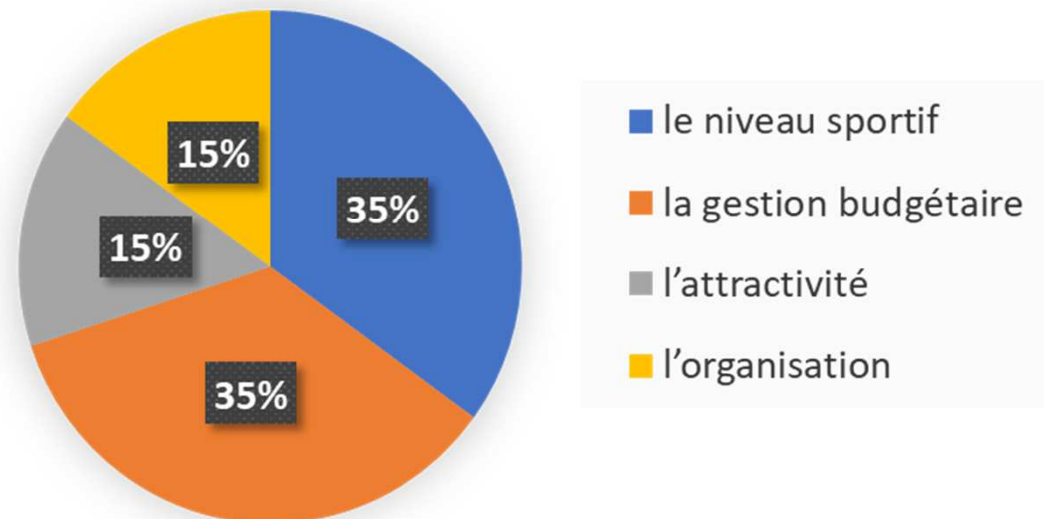


# Enseignements tirés de la démarche « Sport Value »



- Une nouvelle grille d'appréciation des clubs

Grille d'appréciation



- L'évaluation des projets sportifs et de leur réalisation sera prépondérante dans l'évolution des subventions municipales.



## Enseignements tirés de la démarche « Sport Value »



### Prise en compte également de critères « terrain »

- Le nombre de **licenciés** / licenciés de moins de 18 ans
  - **L'animation** du territoire: organisation d'évènementiel sportif
  - Participation aux **actions initiées** par la Ville de Mulhouse
  - les efforts de **mutualisation**, de rapprochement, de travail en réseau des clubs
  - la recherche de **financements alternatifs** institutionnels et/ou privés
  - le respect du **fonctionnement associatif** (dispositions statutaires)
  - **l'affiliation** à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports
-



# Enseignements tirés de la démarche « Sport Value »



- Le rythme de versement des subventions sera calqué sur la saison sportive:
  - Pour les familles « clubs élite », « performance + » et « performance », la subvention sera versée en 3 fois :
    - deux premiers acomptes sont versées en août et en novembre N
    - le reliquat au 1<sup>er</sup> trimestre N+1

**À partir de 2019**

**Acompte**

**Acompte**

**Reliquat**

Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-----	------

Jusqu'en 2018

Acompte

Reliquat

- Pour la famille « clubs formateurs » :
  - versement d'un acompte en janvier N+1 et solde en avril N+1
- Pour la famille « clubs sportifs » :
  - versement unique en avril N+1

# Mesures complémentaires

## Mise en place d'un véritable partenariat



- Organiser, deux fois par an, des temps d'échanges, des sessions de formation « Rendez-vous du sport » portant sur différentes thématiques:
    - ✓ Recherche de financements alternatifs
    - ✓ Management d'association, création d'emplois associatifs
    - ✓ Générer des vocations d'arbitres
  - Inciter à la mutualisation des moyens
  - Jouer un rôle de facilitateur, par exemple par une aide sur la communication
  - Favoriser l'accès aux équipements sportifs toute l'année, y compris pendant les congés estivaux
  - Attirer à Mulhouse des évènements sportifs nationaux et internationaux
-



# Ordre du jour

- Accueil et introduction par Michèle Lutz, Maire de Mulhouse
  - Rappel de la démarche engagée depuis deux ans
  - Le partenariat entre la ville et le mouvement sportif
  - **La politique sportive de la Ville de Mulhouse**
  - La Charte du sport à Mulhouse
-

# Présentation des dispositifs d'animation existants de la Ville de Mulhouse



Un dispositif pluriel favorisant l'accès à une pratique adaptée, au profit de tous les administrés

- Pratiques Sportives Ouvertes : P.S.O. encadrées - autonomes
- Pass'clubs
- Planètes aventures
- Filière d'excellence (détection des potentiels, parcours d'excellence sportive)
- Sport santé...

*pour ne citer que les plus importants...*

Quelques chiffres également...

- nombre d'enfants inscrits aux Pass'clubs (2017) : 386
- nombre d'enfants inscrits aux Pass'natation (2017) : 77
- nombre d'entrées aux Pratiques Sportives Ouvertes : 4 181
- nombre d'enfants inscrits aux Planètes aventures : 17 395
  - tranche 3-10 ans : 5 544 (ALSH)
  - tranche 7-17 ans : 11 851 (Pass)



# Une évaluation de l'avancée du projet associatif dans le temps par la Ville



## **La facilitation du lien mouvement sportif - administration :**

- ⇒ réorganisation du Pôle sports, jeunesse et centres sociaux
  - ⇒ révision des process : guichet unique des subventions, simplification administrative et allégement des démarches avec la mise en place de plans de trajectoire
  - ⇒ interlocuteurs identifiés par champ de compétences, déclinaison d'outils
-

# Un plan de trajectoire sur 3 ans



CONTRAT DE PROGRES				
Items/Thématiques		Saison 2019/2020	Saison 2021/2022	Saison 2022/2022
Axe général et priorités de développement du club/Engagement sportif				
Objectifs clubs à moyen terme				
Organisation /Structuration du club				
Moyens déployés	Situation financière/budget prévisionnel			
	Moyens humains/encadrement des pratiques sportives			
	Logistique concourant au contrat de progrès			
Corrélation du projet associatif avec la politique sportive municipale	Actions en faveur du sport pour tous			
	La performance par la formation			
	Des projets sportifs qualifiants			



# POLE « SPORTS »

## VOS INTERLOCUTEURS (DOSSIERS ET TECHNIQUES)

Administration  
Secrétariat

**Service PRATIQUE  
SPORTIVE ET PATRIMOINE  
TERRESTRE** (chef de service :  
Christian WITTERSHEIM  
tél. : 03/89/32/58/28  
(christian.wittersheim@mulhouse-  
alsace.fr))

**Compétences :**  
développement pratique  
sportive, évènementiel, suivi  
associatif et gestion  
entretien équipements  
sportifs terrestres (stades,  
gymnases...)

Cellule équipe-projet vie associative

Cellule Travaux et Maintenance

Actions  
sportives

**A. Hemmerlin**  
03/89/33/78/91  
alain.hemmerlin@  
mulhouse –  
alsace.fr

Evènementiel  
sportif

**A.-C. Chevalier**  
03/69/77/67/01  
anne-  
catherine.chevalier  
@mulhouse-  
alsace.fr

Mouvement  
associatif / suivi  
subventions

**P. Schnebelen**  
03/69/77/77/29  
patrick.schnebelen  
@mulhouse-  
alsace.fr

Mise à  
disposition des  
équipements

**P. Maréchal**  
03/89/33/78/64  
patrice  
.marechal@  
mulhouse-  
alsace.fr

Équipements  
sportifs de  
plein air et  
maîtrise  
d'oeuvre

**M. Ancel**  
03/89/32/68/50  
michel.ancel@  
mulhouse-  
alsace.fr

Équipements  
sportifs  
terrestres  
couverts et  
maîtrise  
d'oeuvre

**V. Hauwiller**  
03/69/77/76/44  
valerie.hauwiller  
@mulhouse-  
alsace.fr

# POLE « SPORTS »

## VOS INTERLOCUTEURS (DOSSIERS ET TECHNIQUES)

Administration  
Secrétariat

**Service PATRIMOINE  
NAUTIQUE ET PATINOIRE**  
(chef de service : Thierry ESTEBE  
tél. : 03/89/32/68/88  
thierry.estebe@mulhouse-alsace.fr)

**Compétences :**  
gestion, animation et  
entretien équipements  
aquatiques et patinoire

Cellule Mise à disposition-Entretien-Accueil

Cellule Travaux et Maintenance

Gestionnaire  
équipements  
nautiques et  
patinoire  
secteur 1

**J.-L. Durringer**  
03/69/77/67/69  
jean-  
luc.durringer@  
mulhouse –  
alsace.fr

Gestionnaire  
équipements  
nautiques  
secteur 2

**N. Marchetti**  
03/89/63/44/91  
nicolas.marchetti  
@mulhouse-  
alsace.fr

Gestionnaire  
équipements  
nautiques  
secteur 3

**C. Tschan**  
03/89/26/08/60  
christian.tschan  
@mulhouse-  
alsace.fr

Responsable  
hygiène et  
caisse,  
entretien du  
patrimoine  
sportif

**A. Jaegle**  
03/89/32/69/15  
amandine.jaegle  
@mulhouse-  
alsace.fr

Responsable  
technique  
Équipements  
nautiques  
et patinoire

**H. Halm**  
03/89/32/68/90  
henri.halm@  
mulhouse-  
alsace.fr

## AUTRES ADRESSES ELECTRONIQUES DE CONTACT AVEC LE POLE « SPORTS »

- [sports@mulhouse-alsace.fr](mailto:sports@mulhouse-alsace.fr) : Il s'agit de l'adresse électronique de contact après renseignement d'un formulaire en ligne par les usagers, clubs, citoyens... ou pour solliciter directement la réponse à une question.
  - [equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr](mailto:equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr) : c'est l'adresse à utiliser lors des demandes de mise à disposition d'équipements, annuelles ou ponctuelles.
-



# Ordre du jour

- Accueil et introduction par Michèle Lutz, Maire de Mulhouse
  - Rappel de la démarche engagée depuis deux ans
  - Le partenariat entre la ville et le mouvement sportif
  - La politique sportive de la Ville de Mulhouse
  - **La Charte du sport à Mulhouse**
-

# La Charte du Sport et ses valeurs



Elle comporte des engagements réciproques de la Ville de Mulhouse et des associations sportives. Ils sont basés sur le **Respect** :

## **L'HUMAIN AU COEUR DU DISPOSITIF**

La présente charte a pour but de régir l'utilisation des infrastructures municipales de la ville de Mulhouse. L'accueil des utilisateurs, les relations avec les services de la Ville, sont guidés par des règles qui favorisent le bien vivre ensemble, le respect des agents de la Ville et les utilisateurs.

## **LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL**

La ville de Mulhouse investit chaque année dans la construction, l'entretien et la pérennisation des équipements sportifs. L'exploitation des bâtiments et des matériels sportifs imposent la vigilance de tous pour que les sites soient exploités au bénéfice de tous les utilisateurs dans les meilleures conditions d'usage, de sécurité, de confort et de coût.

## **L'ENVIRONNEMENT**

Le sport fait partie intégrante de la vie et de la société actuelle. Cette reconnaissance lui confère une responsabilité sociale qu'il doit exercer en contribuant à encourager les actions en faveur du développement durable.

Les pratiques sportives, la conduite des actions d'animation, la gestion des équipements doivent refléter la préoccupation de tous dans ce domaine et promouvoir les gestes éco-responsables.

---

# La Charte du Sport et ses valeurs



## La charte du sport



La Ville de Mulhouse et les associations sportives s'engagent à promouvoir et développer l'activité sportive dans le respect des personnes, des équipements, du matériel et de l'environnement.  
La Ville de Mulhouse se réserve le droit de suspendre l'accès à un équipement, en cas de non-respect du contenu, tout ou partie, de cette charte.

### L'IMPACT DU CLUB SUR LE SPORTIF

Le personnel de la ville a pour rôle de garantir le bon déroulement des activités sportives et de veiller à ce que les sportifs aient un accès sécurisé et agréable à ces équipements. Le respect des sportifs est une priorité de la Ville de Mulhouse.

- La Ville de Mulhouse s'engage dans une démarche bienveillante avec les associations sportives. Cette relation sera basée sur le respect, la confiance et la transparence.
- La Ville de Mulhouse s'engage à répondre rapidement aux demandes : accusé de réception sous 2 jours ouvrés, réponse motivée sous 15 jours ouvrés en fonction des impératifs techniques.
- Les clubs s'engagent à respecter le personnel municipal (concierges, personnels d'entretien, éducateurs sportifs) engagés de la collectivité, ainsi que leur travail.
- La pratique sportive doit se faire dans la bienveillance, la fiabilité, le respect de son adversaire dans ses diversités.
- Les clubs s'engagent à adresser les demandes prioritaires aux services, en utilisant les adresses électroniques ou coordonnées téléphoniques dédiées à cet effet : [sports@mulhouse-s-laclac.fr](mailto:sports@mulhouse-s-laclac.fr) ou [equipements.sports@mulhouse-s-laclac.fr](mailto:equipements.sports@mulhouse-s-laclac.fr)

### LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

La Ville de Mulhouse investit chaque année dans la construction, l'entretien et l'entretien de ses équipements sportifs. Les équipements sportifs sont conçus pour être durables et résister à l'usage intensif. Les équipements sportifs sont conçus pour être durables et résister à l'usage intensif.

- La Ville de Mulhouse s'engage à mettre à disposition des usagers des équipements et du matériel adaptés aux pratiques sportives et à en assurer l'entretien dans le respect des contraintes budgétaires. Les équipements sont conformes aux besoins des entraîneurs et compétiteurs.
- La Ville de Mulhouse s'engage à contribuer les créneaux au titre impartialité en matière de décisions.
- La Ville de Mulhouse s'engage à garantir la sécurité et la sûreté des équipements.
- La Ville de Mulhouse s'engage à informer les usagers sur les conditions d'utilisation des équipements et du matériel mis à disposition.
- Les clubs s'engagent à utiliser les équipements et le matériel mis à disposition en bon état de fonctionnement après leur utilisation et à éviter toute casse ou dégradation.
- Les clubs s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement et d'entretien des équipements sportifs (horaires, créneaux, etc.).
- Les clubs s'engagent à utiliser les équipements et le matériel en respectant l'efficacité prévue à cet effet.
- Les clubs s'engagent à informer les services en cas de dysfonctionnement selon la démarche habituelle (<mailto:equipements.sports@mulhouse-s-laclac.fr>)

### L'ENVIRONNEMENT

La ville et le sport ont une responsabilité commune de préserver l'environnement et de promouvoir les pratiques sportives. Les pratiques sportives, en particulier celles utilisant le matériel, ont un impact sur l'environnement et les équipements sportifs.

- La Ville de Mulhouse s'engage à maintenir en bon état de propreté les lieux mis à disposition et à mettre à disposition des usagers, des poubelles et le matériel nécessaire pour maintenir la propreté des équipements.
- La Ville de Mulhouse s'engage à contrôler de manière saisonnière les équipements sportifs pour en assurer un confort d'utilisation optimale.
- La Ville de Mulhouse s'engage à assurer la maintenance des équipements sportifs et à intervenir en cas de besoin (forte d'eau, infiltration, etc.).
- La Ville de Mulhouse s'engage à limiter le débit des robinets pour limiter le gaspillage de l'eau : actions de sensibilisation, affichage des bons gestes éco-citoyens...
- La Ville de Mulhouse s'engage à promouvoir les déplacements en groupe. L'utilisation d'un bus de la Ville est privilégiée pour les déplacements et les déplacements.
- Les clubs s'engagent à encourager les bonnes pratiques d'éco-citoyenneté auprès de leurs publics.
- Les clubs s'engagent à tenir les lieux propres et débarrassés de tous déchets.
- Les clubs s'engagent à veiller au bon usage du chauffage en évitant de laisser les portes ouvertes.
- Les clubs s'engagent à faire un usage rationnel de l'eau en limitant les arrosages et les arrosages.
- Les clubs s'engagent à économiser cette ressource : fermeture des robinets, vérification des fuites, optimisation de l'usage des chasses d'eau.
- Les clubs s'engagent à favoriser le co-voiturage et l'usage des transports en commun.



# La Charte du Sport et ses valeurs



Déclinaison de la politique sportive municipale, **elle constitue un document à caractère contractuel** adapté aux besoins exprimés par les associations sportives et la collectivité.

- **L'adhésion aux principes** exposés dans la Charte signée par chaque club, **conditionne l'attribution des moyens nécessaires** à la réalisation de leurs actions
- **Cette charte sera affichée** dans les équipements sportifs municipaux et M2A. Les associations sont encouragées à en partager les valeurs avec leurs adhérents.
- **Les principes de cette charte seront repris dans les conventions** passées avec le mouvement sportif local, départemental, régional voire national.
- **L'animation et la mise en œuvre de cette Charte relèvent du pôle sports, jeunesse et centres sociaux de la Ville de Mulhouse** qui exerce cette responsabilité sous l'autorité du Maire et de l'Adjoint délégué aux sports



- 170 associations sportives, + de 20.000 licenciés
- 3.000 bénévoles
- Un pôle sports, jeunesse et centre sociaux fort de 293 agents

**Merci !**

---



**La Ville de Mulhouse vous remercie pour votre participation et votre attention...  
Excellente fin de saison sportive !**

